

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action Prioritaire
	Volet : Tous
4-3 Réalisation d'une étude définissant les conditions de mise en œuvre d'une démarche innovante en matière d'occupation temporaire et résiliente dans les zones d'aléa	Action n°4-3

Objectif Principal

Justification de l'action

Réalisation d'une étude définissant les conditions de mise en œuvre d'une démarche innovante en matière d'occupation temporaire et résiliente de zones d'aléa.

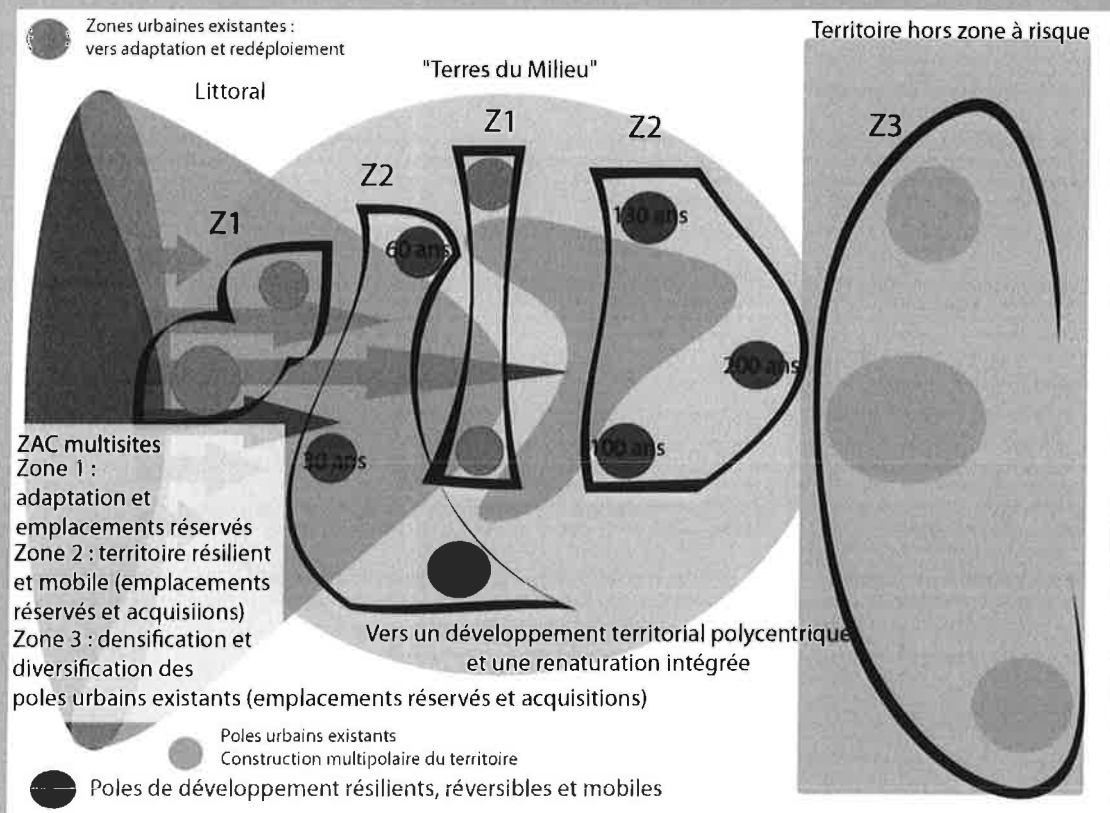


Schéma SMBS GLP présenté lors des Atelier Stratégies territoriales du 28 avril 2015 présidé par Madame la Députée Pascale GOT (travaux préparatoires à la COP 21).

Description de l'action

L'objectif de cette étude sera d'analyser la faisabilité :

- Sur le plan technique (hauteur d'eau et vitesse hydraulique) de la délimitation, au sein des zones à risque identifiées par les PPR, de secteurs où une occupation temporaire et résiliente pourrait être autorisée. Il s'agirait notamment de pouvoir autoriser des solutions d'aménagement innovantes issues du travail qui sera conduit dans la fiche action 4-4A. Le bâti existant ferait quant à lui l'objet d'adaptations au risque (aménagement de zone refuge, arrimage des cuves, adaptation des réseaux, pose de clapets anti-refoulement...),

Approche technique qui sera à mettre en regard avec les objectifs définis dans le cadre de la démarche SCOT et PAPI BSA.

- Sur la base du travail croisé avec le SCOT, de l'acquisition publique de ces secteurs et de la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire, qui seraient régulièrement révisés pour tenir compte de l'évolution du risque,
- de l'utilisation des redevances d'occupation du domaine public perçues pour acquérir et aménager (réseaux publics résilients, stationnements publics...) ces secteurs ou par toute autre forme d'occupation à étudier et étudiées dans le cadre de l'appel à projet relocalisation des biens et des personnes (travaux de LIGL),
- de la création, hors zone à risque, de zones d'urbanisation future destinées à accueillir les activités et les personnes qui seraient au fil des années amenées à quitter les secteurs où ils elles disposaient d'une autorisation d'occupation temporaire,
- de la traduction, au terme de cette réflexion validée par les autorités compétentes, de ces principes dans le règlement des PPR et dans les documents d'urbanisme locaux (SCOT et PLU/PLUi) et de leur compatibilité avec les principes de gestion et de protection du domaine public, notamment maritime,
- des modifications législatives et réglementaires éventuellement nécessaires pour mettre ces principes en œuvre.

Territoire concerné : Périmètre PAPI BSA Somme et Seine Maritime

Public visé : tous les acteurs locaux, collectivités

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS GLP
- Moyen(s) : accompagnement juridique, urbanisme et risque
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) :*

Echéancier prévisionnel

Début : 2017

Fin : 2018

Coût estimé de l'action : 72 000 € TTC

Hypothèses d'estimation des coûts : Chiffrage accompagnement juridique, urbanisme et PAPI / prestation estimée à 72 k€

Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO SMBS GLP (Dotation CD 80) →	35%	25 000€
Financement Etat (80)→	40%	29 000€
Financement Région Picardie→	25%	18 000€

Indicateurs de suivi/réussite

Contribution montage juridique opérations urbaines (type ZAC, lotissement)

Résultats attendus

Mise à jour des documents d'urbanisme, développement urbain

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action Prioritaire
	Volet : Tous
4.4a Concilier développement urbain, prévision de zones de relocalisation et gestion des risques par un urbanisme résilient – projet de recherche et applications locales – Somme Seine-Maritime	Action n°4-4A

Objectif Principal :

Justification de l'action

La stratégie PAPI BSA prévoit d'anticiper dès à présent la relocalisation d'enjeux non adaptables et qui restent soumis à un risque sur le long terme. L'action a pour but de :

- Prévoir et proposer des zones de relocalisation d'enjeux
- Améliorer la résilience de futures zones urbanisées par des mesures d'adaptation à différents séchelets (bâtiment, quartier...)

Description de l'action

Projet de recherche et applications locales pour la définition et l'expérimentation d'un urbanisme résilient face au risque de submersion, à l'échelle du territoire PAPI BSA (périmètres Somme et Seine Maritime)

Un urbanisme résilient consiste à concevoir des formes urbaines adaptées au risque afin de protéger les personnes et les biens, de limiter les dommages irréversibles et d'assurer le retour à la normale des services publics après un épisode (crue ou submersion).

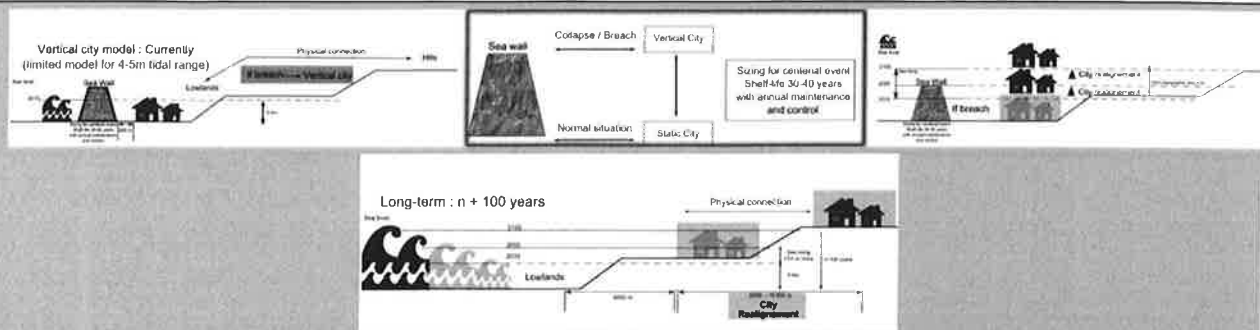
Il s'agit d'une réflexion plurielle : urbaine, architecturale et paysagère :

- Une réflexion globale à mener à l'échelle des pôles urbains afin d'identifier précisément des secteurs/sites pertinents et cohérents (au sein des bourgs existants ou dans la continuité du tissu existant conformément à la Loi Littoral) susceptibles d'accueillir un développement urbain mettant en oeuvre la résilience à tous les niveaux (forme urbaine/parcellaire, habitat, espaces publics, circulation, réseaux...)
- Une réflexion à mener en lien avec la valorisation des singularités géographiques du territoire (exemple : valorisation de la façade lagunaire du Crotoy par la reconversion des plans d'eau (carrières) en accompagnement de leur remise en état : vers un principe d'une « double façade » crotelaise)
- Développer une réflexion sur « l'eau comme lieu et espace à habiter » (la présence de l'eau comme élément constitutif d'espaces et de cadre de vie, d'expression du risque et de sa culture associée...)
- Une réflexion sur « l'eau au cœur de la ville » : le parcours de l'eau : réfléchir à des formes spatiales et urbaines qui permettent d'absorber, rediriger, et atténuer l'événement par un parcours de l'eau à travers une trame bleue et différents espaces tampons ; une approche ciblant le fonctionnement hydrologique et la nature du sol (trame verte, sols perméables, végétation, micro-topographie, écoulements naturels et cycle de l'eau...)
- La recherche d'un mode d'habiter (à l'échelle d'ensembles urbains ou de constructions à la parcelles) pertinent face au risque de submersion (flottant, amphibie...), des typologies architecturales combinant qualité d'habitat et qualité environnementale intégrant la gestion du stationnement et l'usage en rez-dechaussée, pour une nouvelle valeur bord de mer et un nouveau patrimoine.

Une réflexion qui fait la part de l'eau dans le paysage urbain et qui s'inscrit en lien avec l'axe 1, connaissance et conscience du risque par la mise en scène de l'eau et d'espaces associés.

Certains secteurs ont déjà été pré-identifiés dans les communes du Crotoy (La Bassée, St Firmin, Madagascar : secteur des plans d'eau façade lagunaire), Favières, Cayeux, Mers...

La réflexion est à mener en lien avec la requalification de certains fronts de mer et impliquant un redéploiement territorial.



Le SMBS GLP a répondu avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées le 27 août 2015 à l'appel à projet européen « Protection des infrastructures essentielles - thème 2 : l'activité de démonstration sur les outils pour adapter les normes de construction et d'infrastructure et les méthodologies de conception dans des endroits vulnérables dans le cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ». Cette d qui nécessite la mise en place d'un consortium qui regroupe un certain nombre de partenaires européens. Parmi lesquels on retrouve, le CEPRI, l'Unesco, City of Liverpool, Building Research Establishment, the university of Manchester La réponse sera connue en avril 2016. Le montant sollicité pour la conduite de cette démarche financée à hauteur de 100% par l'Europe s'élève à 5 millions d'euros.

Territoire concerné : Territoire PAPI BSA, périmètres Somme et Seine Maritime

Public visé : tous

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS GLP
- Moyen(s) : Programme de recherche multipartenaires dont des partenaires possibles : Ecole des Ponts et Chaussées ; CSTB ; CEPRI ; CNRS : LRA (Laboratoire Recherche Architecture) Toulouse, LAVUE (Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement)... ; Ecoles d'architecture/Paysage, maîtres d'œuvre..., CAUE
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)*

Echéancier prévisionnel

Début : 2015

Fin : 2021

Coût estimé de l'action : 120 000 € TTC

Hypothèses d'estimation des coûts : Hypothèse forfaitaire, Financement fonds européens ou assurances possibles. Financement FEDER via Région

Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO SMBS GLP (dotation CD 80) →	40%	48 000€
Financement Etat (80)→	20%	24 000€
Financement Région Picardie→	40%	48 000€

Indicateurs de suivi/réussite

Identification des zones d'implantation possibles, Etudes de faisabilité menées

Résultats attendus : expérimentation d'adaptation sur des sites où la faisabilité a été démontrée

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action Prioritaire
	Volet : Tous
4.4C Etude de stratégie foncière pour la mise en œuvre de la restructuration long terme du territoire – Territoire Marquenterre	Action n°4-4C

Objectif Principal : *Anticiper progressivement le redéploiement territorial en engageant et fédérant des réflexions innovantes*

Justification de l'action

Les incertitudes climatiques et les difficultés spatio-temporelles nécessitent d'engager une étude stratégique qui permette la co-construction (avec les tous les acteurs concernés) progressive d'une vision territoriale ; ce à travers l'émergence d'une culture locale du risque (initiée par d'autres actions) qui pourra permettre de prendre la mesure des actions à engager mais aussi des opportunités offertes pour maintenir et faire évoluer une attractivité territoriale qui puise historiquement ses fondements dans une relation active avec l'eau, la mer et ses excès.

Description de l'action

Etude stratégique Baie de Somme nord (Marquenterre)/Baie d'Authie Sud

L'élaboration du PAPI BSA a permis de faire émerger de premières hypothèses d'orientations territoriales (en terme d'activités, d'habitat...) notamment au droit des zones littorales et arrière-littorales basses soumises au risque de submersion tout en mettant en évidence les écueils et difficultés (réglementaire, foncière, sociologique, temporelle...) à les mettre en œuvre.

Aussi, cette étude s'inscrit dans le temps long afin d'être en mesure d'intégrer les données du suivi littoral, de l'évolution climatique, des avancées en matière de réduction des risques... L'objectif étant d'établir une stratégie d'évolution du territoire (ses activités, ses usages, ses paysages...) au gré des observations et de l'évolution de l'aléa. Ainsi, devra s'engager une réflexion prospective continue qui interroge et détermine en permanence des actions de mise en compatibilité des activités et usages avec le risque et selon les temporalités affectées au territoire ; lequel, anciennement maritime, est amené à devoir recomposer avec l'élément marin, périodiquement dans un premier temps voire plus régulièrement à long terme.

Cette réflexion nécessite donc une approche en terme de stratégie foncière (à mener avec un EPF) et de programmation socio-économique (avec les acteurs économiques sur le plan local et les élus locaux) à échelonner dans le temps et dans l'espace ; ce pour une mise en œuvre opérationnelle à long terme.

Cette étude s'appuiera et/ou inspirera, dans un souci de mise en cohérence, les orientations des plans de gestion existants, des SAGE et du SCOT (et PLU/PLUi) et s'alimentera du projet de recherche et des études localement conduites notamment pour un urbanisme résilient (actions 4-3 et 4-4).

Ainsi, entre prospective et traduction opérationnelle, cette étude, intégratrice, se décompose, selon les échéances, en :

- un schéma directeur (approche réglementaire et foncière) : celui-ci devra identifier, à travers différents scénarios, les opportunités de valorisation spatiale et socio-économique du territoire au regard du risque et de ses occurrences. Un groupe de travail spécifique avec le corps agricole sera engagé (chambre de l'agriculture, SAFER, exploitants agricoles).
- Une étude ACB complémentaire correspondant au nouveau projet.
- une étude pré-opérationnelle (programmation et groupes de travail) : celle-ci précisera la traduction, en concertation avec les acteurs concernés, de l'orientation retenue.
- une mise en œuvre des premières actions : cette mise en œuvre déterminera et engagera les acquisitions foncières à conduire, la mobilisation et création des outils pertinents en terme d'urbanisme (ZAC...) et les échéanciers.

Territoire concerné : Secteur Marquenterre

Public visé : collectivités, acteurs économiques, propriétaires ...

Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS-GLP
- Partenaires : Communautés de Communes, SOMEA, et instances du SCOT, SIAHM, SAGE, chambre d'agriculture, SAFER
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)*

Echéancier prévisionnel

Début : 2015

Fin : 2018

Coût estimé de l'action : 400 000 € HT

Hypothèses d'estimation des coûts :

400 000 € en premier programme d'action pour une étude de programmation et schéma directeur

Mise en œuvre ultérieure : acquisitions, créations des outils, ... budget estimatif 5 ME (2030) puis 13 ME (2055 et plus)

	Taux	Valeur
Financement MO SMBS GLP (Dotation CD 80) →	20%	80 000€
Financement Etat (80+76) →	40%	160 000€
Financement Région Picardie →	20%	80 000€
Financement FEDER Picardie →	20%	80 000€

Indicateurs de suivi/réussite

Schéma directeur approuvé par l'ensemble des partenaires,

Résultats attendus

programmation long terme

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action Prioritaire
	Volet : Tous
4.4D Etude de stratégie foncière pour la mise en œuvre de la restructuration long terme du territoire – Territoire Bas-Champs	Action n° 4-4D

Objectif Principal : *Anticiper progressivement le redéploiement territorial en engageant et fédérant des réflexions innovantes*

Justification de l'action

Les incertitudes climatiques et les difficultés spatio-temporelles nécessitent d'engager une étude stratégique qui permette la co-construction (avec les tous les acteurs concernés) progressive d'une vision territoriale ; ce à travers l'émergence d'une culture locale du risque (initiée par d'autres actions) qui pourra permettre de prendre la mesure des actions à engager mais aussi des opportunités offertes pour maintenir et faire évoluer une attractivité territoriale qui puise historiquement ses fondements dans une relation active avec l'eau, la mer et ses excès. Cette étude viendra poursuivre les premiers travaux conduits dans le cadre de l'étude de dépollérisation.

Description de l'action

Etude stratégique Baie de Somme Sud Bas-Champs du Vimeu

L'élaboration du PAPI BSA a permis de faire émerger de premières hypothèses d'orientations territoriales (en terme d'activités, d'habitat...) notamment au droit des zones littorales et arrière-littorales basses soumises au risque de submersion tout en mettant en évidence les écueils et difficultés (réglementaire, foncière, sociologique, temporelle...) à les mettre en œuvre.

Aussi, cette étude s'inscrit dans le temps long afin d'être en mesure d'intégrer les données du suivi littoral, de l'évolution climatique, des avancées en matière de réduction des risques... L'objectif étant d'établir une stratégie d'évolution du territoire (ses activités, ses usages, ses paysages...) au gré des observations et de l'évolution de l'aléa. Ainsi, devra s'engager une réflexion prospective continue qui interroge et détermine en permanence des actions de mise en compatibilité des activités et usages avec le risque et selon les temporalités affectées au territoire ; lequel, anciennement maritime, est amené à devoir recomposer avec l'élément marin, périodiquement dans un premier temps voire plus régulièrement à long terme.

Cette réflexion nécessite donc une approche en terme de stratégie foncière (à mener avec un EPF) et de programmation socio-économique (avec les acteurs économiques sur le plan local et les élus locaux) à échelonner dans le temps et dans l'espace ; ce pour une mise en œuvre opérationnelle à long terme.

Cette étude s'appuiera et/ou inspirera, dans un souci de mise en cohérence, les orientations des plans de gestion existants, des SAGE et du SCOT (et PLU/PLUi) et s'alimentera du projet de recherche et des études localement conduites notamment pour un urbanisme résilient (actions 4-3 et 4-4).

Ainsi, entre prospective et traduction opérationnelle, cette étude, intégratrice, se décompose, selon les échéances, en :

Pour les secteurs urbains et agricoles :

- un schéma directeur (approche réglementaire et foncière) : celui-ci devra identifier, à travers différents scénarios, les opportunités de valorisation spatiale et socio-économique du territoire au regard du risque et de ses occurrences. Un groupe de travail spécifique avec le corps agricole sera engagé (chambre de l'agriculture, SAFER, exploitants agricoles ...).
- une étude pré-opérationnelle (programmation et groupes de travail) : celle-ci précisera la traduction, en concertation avec les acteurs concernés, de l'orientation retenue.
- Une étude ACB complémentaire au PAPI BSA et à la dépollérisation sera également à conduire.

Pour les secteurs urbains :

- une mise en œuvre des premières actions : cette mise en œuvre déterminera et engagera les acquisitions foncières à conduire, la mobilisation et création des outils pertinents en terme d'urbanisme (ZAC...) et les échéanciers.